BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2699

71 – SAÔNE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MÂCON

Ventes et cessions

909 456 865 RCS Mâcon.
M3VS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 562, Rue Des Jean Meuniers, 71680 Crêches-sur-Saône.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Par acte sous seing privé en date du 30/09/2026, la SARL GERRA, au capital de 20000 €, dont le siège social est 765 Route de Jullié (Rhône), immatriculée au RCS de Villefranche Tarare sous le n° 328 745 880 et la SAS M3VS, au capital de 10000 €, dont le siège social est 562 Rue des Jean Meuniers 71680 CRECHES SUR SAONE, immatriculée au RCS de MACON sous le n° 909 456 865, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la SAS M3VS par la SARL GERRA. Les éléments transmis, évalués à leur valeur nette comptable au 31 mars 2026, s'établissent à : - actif : 308.537 € - passif : 256.907 € - actif net : 51.630 €. Les sociétés GERRA et M3VS étant toutes deux détenues en totalité par la société CTFM, et cette détention devant être maintenue jusqu'à la réalisation définitive de l'opération, la fusion est réalisée sans échange de titres ni augmentation de capital de la société GERRA, conformément aux dispositions des articles L.236-3 et L.236-11 du Code de commerce. La fusion prendra effet, sur les plans comptable et fiscal, rétroactivement au 1er avril 2026. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis cette date jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société M3VS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. La fusion deviendra définitive à l'expiration du délai de 30 (TRENTE) jours ouvert aux créanciers pour former opposition. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE pour la société GERRA le 10 novembre 2026 et au Greffe du Tribunal de Commerce de MACON pour la société M3VS le 10 novembre 2026. Les créanciers des sociétés participant à l'opération, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis..